CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ

LOUISVILLE & NASHVILLE

ARRIVEE

Mail tous les jours.... 7:15 a m
Express tous les jours.......6:00 p m
Limited tous les jours...... 8:15 p m
N. Y. fast mail tous les jours11:15 a m
Mob. and coast tous les jours......—
Coast train, tous les jours, excepté dimanche. ...... 8:50 a m
Dimanche excursion..... 9:45 p m

DEPART.

Fast mail tous les jours..... 8:15 p m
Express tous les jours....... 7:00 a m
Limited tous les jours....... 9:25 a m
N. Y. fast mail tous les jours....—
Mob. and coast tous les jours 7:20 p m
Coast train, tous les jours, excepté dimanche.. ...... 4:05 p m
Dimanche excursion ...... 7:40 a m

QUEEN & CRESCENT ROUTE.

ARRIVEE

No 1 limited.............. 8:45 a m
No 3 Pan American special. 8:10 p m
No 5 local.................. 4:30 p m
No 7 points Est Louisiane . 8:30 a m
Excursion du dimanche.
No 9............................ 7:05 p m

DEPART.

No 6 local.................... 5:30 a m
No 4 Pan American special. 9:10 a m
No 8 points Est Louisiane.. 4:30 p m
No 2 limited.................. 7:30 p m
Excursion du dimanche.
No 10............................ 7:40 a m

ILLINOIS CENTRAL.

ARRIVEE.

3 Chicago limited....... 8:15 p m
No 23 local mail..........10:55 p m
No 3Cincinnati and Louisville 8:15pm
No 1 fast mail..............11:00 am
St Louis and Chicago..21:00 a m
No 31 McComb Aood.........9:30 am

DEPART.

No 4 Chicago limited....... 9:15 a m
No 24 local mail.............. 6:30 a m
No 4 Cincinnati & Louisville 9:15a m
No 2 fast mail.................. 7:10 p m
St Louis and Chicago.. 7:10 p m
No 32 McComb Aood .... 3:20 pm

THE YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY.

ARRIVEE.

Vicksburg express........ 5:50 p m
Bayou Sara Accommodation 9:40 a m

DEPART.

Vicksburg express........ 7:00 a m
Bayou Sara Accommodation 4:00 p m

TEXAS AND PACIFIC

ARRIVEE.

Fort Worth and Hot Springs express .... 7:30 a m
Local..............................12:05 p m
California express............ 7:45 p m

DEPART.

California express........... 8:30 a m
Local............................. 3:15 p m
Fort Worth and Hot Springs express........................ 6:20 p m

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

ARRIVEE.

Local..............................11:10 p m
O. and Houston.............. 5:15 a m
Pacific Coast Express....... 8:35 a m
Sunset Express.............. 6:45 p m

DEPART.

Local.............................. 3:00 p m
N. O. and Houston.......... 6:40 a m
Pacific Coast Express. .... 9:00 p m
Sunset Express..............11:55 a m

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

ARRIVEE.

Dimanche seulement.
Alger.............................. 7:35 p m
Tous les jours excepté dimanche et samedi.
Alger.............................. 9:55 a m
Samedi et dimanche seulement
Alger.............................. 9:55 a m
Tous les jours excepté dimanche.
Alger.............................. 6:40 p m

DEPART.

Dimanche seulement.
Alger.............................. 8:00 a m
Tous les jours excepté dimanche et samedi.
Alger.............................. 4:30 p m
Samedi et dimanche seulement.
Alger.............................. 5:30 pm
Tous les jours excepté dimanche.
Alger.............................. 8:00 a m
De Shell Beach...............10:02 a m
Shell Beach..................... 7:00 p m

DEPART.

Tous les jours excepté dimanche.
Pour Belair et Shell Beach.. 4:10 p m
Dimanche seulement.
Shell Beach..................... 5:30 a m
Shell Beach..................... 8:00 a m
Belair.............................. 5:30 p m
Shell Beach..................... 7:30 p m

LOUISIANA SOUTHERN RAILWAY.

ARRIVEE.

Tous les jours excepté dimanche.
De Belair et Shell Beach.... 9:10 a m
Dimanche seulement.
De Belair........................ 7:00 a m

VENTES A L'ENCAN.

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE ISAAC W. BOONE.

No 76,633—Cour Civile de District. Division —

LE MARDI, 5 JUIN 1906

UN COTTAGE SIMPLE,

No 508 RUE N. DAVID.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur— No 846 rue Commune—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, Division — de l'Hon. W. B. Sommerville, juge, daté et signé le 30 avril 1906 et à moi adressé j'offrirai en vente, MARDI, le 5 juin 1906 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet No 540, borné par les rues David, St Louis, Toulouse et Avenue Carrollton, désigné par le No 14 sur un croquis annexé et mesurant 31 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue David sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1906 et payer pour l'acte de vente devant être passé pardevant John Janvier notaire. Un dépôt de 10 0|0 devant être fait au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

Miller, Dufour & Dufour avocats.

4 mai—4 6 13 20 27—juin 3 5

VENTES A L'ENCAN.

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple No 721 rue Robert.

PAR ALBERT PAUL—JEUDI, le 7 juin 1906, à midi, à la Bourse 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléane, Division A, daté le 30 avril 1906, pour le compte de la succession de M. et Mme Geo. A. Zahn, il sera vendu à l'encan, à savoir: Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Robert, Upperline, Laurel et Constance, désigné comme lot 9, et mesurant 25 pieds de face à la rue Robert par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le cottage est bien subdivisé. Conditions—Comptant. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant E. A. Tichenor, notaire. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1906 et déposer 10 0|0 au moment de la vente.

John D. Nix, avocat pour le demandeur.
Geo. W. Kendall, avocat pour le défendeur.
2 mai—2 6 13 20 27—juin 3 7

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE

Bâtisse en briques à trois étages

Près du Marché Français, No 528 rue St Philippe, près Decatur.

Succession de Antonio Bonomo.

No 78,157—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, rez de chaussée, JEUDI, le 14 juin 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 2 mai 1906, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Philippe, Dumaine, Chartres et Decatur, ledit lot mesurant en mesure américaine 24' 11" 4''' de face à la rue St Philippe, 58' 5" 0''' sur une première ligne perpendiculaire à la rue St Philippe sur une ligne vers la rue Decatur, de là une deuxième profondeur sur une ligne diagonale de 19', de là une troisième profondeur de 53' 11" 4''' sur une ligne parallèle à la rue de Chartres, à laquelle distance il se rétrécit à un angle droit 5' 9" 5''' et à une autre profondeur de 1' 8" et 29' 2" 3''' sur la ligne du fond parallèle à la rue St Philippe, sur l'autre côté vers la rue de Chartres il a une 1ère profondeur de 68' sur une ligne perpendiculaire à la rue St Philippe à laquelle distance elle s'élargit à un angle droit, 20' 2" 0''' avec une deuxième profondeur de 63' 9". Les bâtisses sur ledit lot, portant l'ancien numéro municipal 18, rue St Philippe et sont louer à bail jusqu'au 21 septembre 1907 à un loyer mensuel de $45. Les améliorations sont connues comme 528 rue St Philippe, entre les rues Decatur et Chartres, et comprenant une bâtisse en briques à trois étages, contenant magasin, environ 9 chambres, etc., dans la cour se trouvent une bâtisse en briques à deux étages, contenant environ 6 chambres, écurie avec toit en tolle, hangar avec four à cuire en briques, hydrant dans la cour. La cour est pavée.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans garantie par lien de vendeur et privilège sur ladite propriété, avec billets portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de la vente. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1906 au-dessus et en plus du prix d'achat et aussi assumer les termes de la police d'assurance non expirée et recevoir le loyer de la date de la signature de l'acte de vente. L'acte de vente pardevant Joseph Sinai, notaire, aux frais de l'acquéreur et pour tous frais généraux. Un dépôt de 10 0|0 comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE
Encanteur

James Clark Henriques, avocat, 515 Bâtisse Hibernia.

13 mai—13 20 27—juin 3 10 13 14

EPARGNEZ DU TEMPS

—ET DE—

L'ARGENT

En Envoyant Chercher de Suite un Exemplaire de

L'Annuaire de Soards

DE 1906.

Il contient plus de CHANGEMENTS et de NOUVEAUX NOMS qu'en aucune année précédente. Vous sauverez du temps, de l'argent et de l'ennui en vous procurant de suite un exemplaire. Les anciens sont inutiles.

Pensez donc! Il ne Coûte que 1 5-8 Cents par Jour, Etant à $6 00 pour 365 Jours.

Prix local, $6.00 par express, $6.40, expédié au reçu du prix.

—AUSSI UN—

ANNUAIRE COMMERCIAL

PRIX $1.00, y Compris l'Affranchissement.

Cette publication étant faite par souscription, il n'y a qu'un nombre limité d'exemplaires en vente, qui sont ceux de souscripteurs délinquants.

SOARD'S DIRECTORY CO., LTD., Editeurs, Chambres 35 et 36, 606 Allée Commerciale coin de la rue Camp.

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villeneuve.

Vous préserve des piqûres des Moustiques.

En vente au No 129 rue Decatur

Petite bouteille............. 25c.
Grande " ....50c.

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co.361Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN.

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Deux excellents lots de terre bien remblayés pour bâtir,

Coin S. E. des rues Pine et Burthe,

Dans un voisinage charmant.

PAR MACON & KERNAGHAN —W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 28 juin 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 11 mai 1906 et signé le 17 mai 1906, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de Mme Grace Barr Mc Geehan, veuve en communauté et tutrice naturelle, vs John T. Michel, No 79,179 du dossier de la susdite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les deux beaux lots élevés pour construction, à l'encoignure sud-est des rues Pine et Burthe, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 79, borné par les rues Broadway, Pine, Maple et Burthe, étant les lots Nos 11 et 12 et mesurant, d'après un plan fait par J. F. Coleman, le 2 décembre 1895, ayant chacun 30 pieds de face à la rue Pine sur une profondeur de 120 pieds, ledit lot No 11 formant l'encoignure des rues Pine et Burthe.

Un excellent voisinage. Un de ceux s'améliorant le plus rapidement de la ville. Près de plusieurs lignes de chars. Les lots sont remblayés. Les banquettes pavées à l'Avenue St Charles, à deux ilets de distance.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans, représentée par le billet ou les billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, garantis dans leurs paiements par lien de vendeur et privilèges et hypothèque spéciale, en plus des clauses de sécurité usuelles; l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer en plus de leur enchère les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1906; 10 pour cent comptant seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente devant être passés par devant Joseph D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.

J. B. Rosser, Jr. avocat.
27 mai—27—juin 3 10 17 24 28

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Cottages double désirable et lots pour bâtir.

Le cottage double, 537 et 539 rue Rocheblave.

Entre l'avenue Tulane et la rue Gravier.

Le joli cottage double, 2308 et 2310 avenue Tulane.

Entre les rues Miro et Tonti.

Le bon lot à bâtir, rue Banks, à l'encoignure de la rue Gayoso, 35 par 100 pieds.

Le lot à bâtir, rue Banks, entre les rues Gayoso et Dupré, (ilet rue Palmyre).

Mme Thomas J. McTague vs Thomas McTague et als.

No 78,559—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER —C. A. Tessier, Encanteur, bureaux 134 rue Carondelet, JEUDI, le 31 mai 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 20 avril 1906 et signé le 26 avril 1906, de l'Hon W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, Gravier, l'avenue Tulane et la rue Dorgenois, laquelle portion de terre formant partie du lot No 34, sur un plan déposé en l'étude de P. Lacoste, ancien notaire en cette ville, mesurant 30 pieds 11 pouces de face à la rue Rocheblave, par 90 pieds 5 pouces de profondeur, plus ou moins entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un joli cottage double, désigné par les Nos 537 et 539 rue Rocheblave.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Tulane, les rues Miro, Galvez et Tonti, mesurant 33 pieds 8 pouces de face à l'avenue Tulane sur une profondeur de 120 pieds; ledit lot est composé du tout du lot 24 et une portion du lot 25, comme il est démontré sur un plan par Arthur De Armas, ingénieur civil, daté le 12 mai 1870 et déposé en l'étude de Amédée Ducatel, ancien notaire en cette ville comme plan No 29 des livres de plan No 7. Les améliorations comprennent un joli cottage double retiré de la banquette sous une barrière en fer et est désigné par les Nos 2308 et 2310 avenue Tulane.

3° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet 154, borné par les rues Gayoso, Palmyre, Dupré et Banks, désigné comme lot 7 sur un plan annexé à un acte de vente à Thomas J. McTague, pardevant Frederick Zengel, de la date du 8 aout 1896, d'après lequel plan ledit lot mesurant 35 pieds 5 pouces de face à la rue Banks par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 100 pieds 6 pouces, formant l'encoignure des rues Banks et Gayoso.

4° Un certain lot de terre, situé dans le premier district de cette ville, dans le même ilet que la propriété troisièmement décrite, désigné comme lot No 8, sur le susdit plan, annexé à un acte pardevant F. Zengel, notaire, daté le 8 août 1896, et mesurant 35 pieds 5 pouces de face à la rue Banks sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 100 pieds et 6 pouces.

Conditions—Comptant, et les acquéreurs devant payer les taxes de 1906, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Fred Deibel, notaire, aux frais des acquéreurs.

29 avril—29—mai 6 13 20 27 31

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Eugenie Frederic de St Ferol.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 78,524—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John A. McLean, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier —J. Zach Spearing, avocat. 20 mai—20 24 29

Succession de Mme M. A. Walton

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 78,584—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par J. Walton Glenny et Edmund J. Glenny, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Pierson, Walton & Pierson, avocats. 20 mai—20 24 29

AVIS AUX CREANCIERS

Succession de Johanna Byrne, veuve de William F. Atkinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 75,445—Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Julian M. Swoop, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Saunders & Gurley, avocats.

25 mai—25 29—juin 3

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

City Park Jockey Club vs J. G. Hutchins.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans —No 25,351. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le deuxième district de cette ville, MARDI, le 29me jour de mai 1906, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir: Une jument de course chatain connue sous le nom de Evel near. Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée. Conditions— Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

Alexis Brian, avocat pour le demandeur.
18 mai—18 24 29

Louis Huy vs Shannon Ward et Alcéide Myever.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. — No 25,484. —En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, Division C, Alcéide Myever, défendeur dans cette affaire, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre la rue Chartres et le Passage de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 2me jour de juin 1906, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir:—1 lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant—WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—Legier & Gleason, avocats pour le demandeur.

22 mai—22 27—juin 2

Jacob L. Schulz vs Michael Schulz.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans -No 25,557— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division A, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue Chartres, dans le deuxième district de cette ville, JEUDI, le 31me jour de mai 1906, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot assorti de groceries, liqueurs, verrerie, un coffre-fort en fer, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau — Conditions— Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—McCaleb, McCaleb & Leopold, avocats pour le demandeur. 20 mai—20 27 31

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété-résidence de valeur et attrayante du Sixième District,

Portant le No municipal 1919 rue State, entre la prolongation des rues Liberté et Howard.

Succession de Mme Isabel J. D. Seymour, Veuve de Shelby Seymour.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, Division C, No 79,213 —En vertu d'un ordre de vente daté le 22 mai 1906 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 28 juin 1906, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le No municipal 57, Bloomingdale, borné par la rue State, la ligne de Hurstville, la prolongation de la rue St George [maintenant Howard] et la prolongation de la rue Green [maintenant Liberté], aucune desquelles dites deux rues dernièrement nommées ne sont pas encore ouvertes, lesdits lots sont désignés par les Nos quarante neuf [49] et cinquante [50] et mesurant chacun trente pieds de face à la rue State, trente pieds de largeur dans le fond sur la ligne de Hurstville par les profondeurs suivantes, à savoir Le lot No 49 a cent soixante et onze pieds un pouce et six lignes sur la ligne de côté du lot No 48, et cent soixante dix pieds sept pouces et quatre lignes sur la ligne de côté du No 50, et le lot No 50 ayant cent soixante dix pieds sept pouces et quatre lignes sur la ligne du lot No 49, et cent soixante dix pieds un pouce et deux lignes sur la ligne du lot 51, le tout d'après le plan fait par H. W. W. Reynolds, I. C., daté le 21 décembre 1895, et annexé pour référence à un acte d'achat de ladite propriété par la Eureka Homestead Society passé pardevant M. T. Ducros, ancien notaire, le 13 décembre 1895.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

D. B. H. Chaffe, avocat pour l'exécuteur testamentaire.

25 mai—25—juin 1 8 15 22 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif civil de vastes portions de terre de valeur du Premier District,

Dans l'ilet borné par les rues Melpomene, St Thomas, Terpsichore et Chippewa.

Le tout mesurant 103' 10" 4''' de face à la rue Melpomène, étant l'entière façade sur ladite rue, 243' 2" 3''' de face à la rue St Thomas, 186' 9" de face à la rue Chippewa, et 187' 8" 2''' dans le fond sur une ligne courant au travers de l'ilet de la rue St Thomas à la rue Chippewa.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, machines, etc., sur ladite propriété.

Le tout constituant

La grande manufacture de valeur bien connue de la Boland & Gechwind Company Ltd.

Aussi le droit de servitude de voie en plus et sur la portion restante dudit ilet dans le but de maintenir et d'opérer un rail avec des chars comme un "switch track".

Dans l'affaire de la Germania National Bank en liquidation et ses liquidateurs vs Boland & Gechwind Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 79,103—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 7 juin 1906, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Ces certaines portions de terre, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, St Thomas, Terpsichore et Chippewa, dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans et que ladite Boland & Gechwind Co. Ltd., a acheté de la Haubtman & Loeb Co. Ltd., et mesurant comme suit: cent trois pieds dix pouces, quatre lignes de face à la rue Melpomène étant la face entière de l'ilet sur ladite rue, entre les rues St Thomas et Chippewa, une profondeur et façade à la rue St Thomas de cent quatre vingt onze pieds, deux pouces, trois lignes, une profondeur et façade à la rue Chippewa de cent soixante quatorze pieds neuf pouces, et mesurant sur une ligne de base au travers de l'ilet cent soixante et onze pieds onze pouces cinq lignes; aussi une étendue ou portion de terre contigue à la portion de terre ci-dessus décrite, mesurant douze pieds de face à la rue Chippewa, cinquante deux pieds de face à la rue St Thomas et cent quatrevingt sept pieds huit pouces et deux lignes au travers de l'ilet sur le côté vers la rue Terpsichore, le tout d'après deux certains plans d'arpentage fait par Kirkland & Théard, datés le 19 mars et le 25 avril 1901 respectivement et annexés aux actes d'achat par la Boland & Gechwind Co. Ltd". Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, machines, etc., sur ladite portion de terre, et aussi les droits de servitudes, de voies en plus et au-dessus de la portion restante dudit ilet dans le but de maintenir et d'opérer un rail avec des chars comme un "switch track".

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Buck Walshe & Buck, avocats pour la demanderesse.

2 mai—2 10 18 25—juin 1 8 7

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Sixième District,

Formant le coin des rues Dryades et Amelia

(ilet borné par les rues Foucher et Sud Remparts.)

John Wagner et B. R. Forman vs Mount Calvary Colored Methodist Episcopal Church.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 76,323 — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 28 juin 1906, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'ilet 469, borné par les rues Amelia, Dryades, Foucher et St Denis (maintenant Sud Remparts), mesurant cinquante six pieds de face à la rue Dryades sur (103) cent trois pieds de profondeur et façade à la rue Amelia, formant le coin des rues Amelia et Dryades, entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans

W. S. Parkerson, avocat pour les demandeurs.

26mai—26—juin 1 8 15 22 28

CHARTER.

UNITED STATES OF AMERICA, STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS.

BE IT KNOWN, That on this Thirteenth day of the month of February, in the year of Our Lord One thousand nine hundred and six, and of the Independence of the United States of America the one hundred and twenty-ninth, before me, ERNEST TOURO FLORANCE, a notary public in and for the Parish of Orleans State of Louisiana, duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared the persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that availing themselves of the provisions of the laws of the State of Louisiana relative to the organization of corporations and especially of Act No 36 of the Session of the General Assembly of said State for 1888, they have formed and organized, and do by these presents form themselves, their successors and assigns, into and constitute a corporation for the objects and purposes and under the stipulations and agreements hereinafter set forth, which they hereby adopt as their charter, to-wit:

ARTICLE I.

The name and title of the corporation hereby formed is declared to be the H. W. SLOAN COMPANY, LIMITED, under which name it shall have and enjoy corporate succession for the period of ninety-nine years, and shall have and exercise for the purposes of the business to be carried on by it, all the powers conferred by law upon corporations.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans, Louisiana. All citation or other legal process shall be served on the President of the Company, or in his absence, on the Secretary and Treasurer.

ARTICLE III.

The objects and purposes for which this corporation is organized and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be the conducting of the business of purchasing and selling, or either, on orders and the exporting of cotton and other commodities to loan or advance money on cotton and other commodities, to act as agent or attorney in fact for any individual, firm or corporation for the purpose of purchasing or selling or exporting cotton and other commodities; to buy, sell, receive, and dispose of by assignment, transfer, donation, or own all kind of property corporeal or incorporeal, choses in action, notes, bills of exchange, or otherwise, to borrow money, and to pledge, mortgage, or hypothecate any property belonging to it, to sue and be sued in its own name, or its own account, or for the benefit of others.

ARTICLE IV.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at ten thousand dollars ($10,000.00) divided into one hundred shares (100) of the par value of one hundred dollars ($100.00) each, which said shares shall be paid for in cash or its equivalent in real estate, merchandise or property at the time that the same is issued. All transfers of stock shall be made on the books of said Company on the surrender of the outstanding certificates, pursuant to such rules as shall be prescribed by the directors. This Company shall have the right to commence business when the total capital stock of the said corporation, ten thousand dollars ($10,000.00) shall have been paid in.

ARTICLE V.

All the corporate powers and authority of this corporation shall be vested in a President, a Secretary and Treasurer, and one Director, who shall constitute a Board of Directors, and shall be elected at an annual meeting of the stockholders to be held on the Second Monday in January of each year.

ARTICLE VI.

All elections shall be by ballot, and held at the office of said corporation, under the superintendence of two commissionners to be appointed for that purpose by the Board of Directors. Each share of Stock shall be entitled to one vote, to be cast by its owner, either in person or by proxy, and a majority of the votes cast shall elect. This corporation shall not be dissolved by failure to hold an annual meeting and to elect directors thereat, but in case of such failure the said annual meeting shall be held as soon thereafter as possible. Until the said first annual meeting the Board of Directors of this Company shall be composed of the following persons, to-wit H. W. Sloan, A. Franklin Pugh and N. P. Sloan, with the said H. W. Sloan as President, the said A. Franklin Pugh as Secretary and Treasurer.

All the directors above named and all thereafter elected shall continue in office until their successors shall have been duly elected and qualified.

ARTICLE VII

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of this corporation in any further sum than the unpaid balance due to the corporation on the shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null, or of exposing a stockholder to any liability beyond the amount of his stock.

ARTICLE VIII

At the termination of this charter by limitation or otherwise, the business and affairs of this corporation shall be liquidated by two commissioners to be appointed from among the stockholders at a meeting convened after ten days' prior notice in writing shall have been given by the Secretary and Treasurer to each stockholder or his fully authorized agent; said notice to be delivered in person or sent by mail. Said commissioners shall be elected, and their duties defined, and their compensation fixed by a majority of the shares of stock of the corporation or Company. Said Commissioners shall remain in office until the affairs of said corporation shall have been fully liquidated; and in case of the death of any one or more of said commissioners, the survivor or survivors shall continue to act.

This act of incorporation may be changed, modified or altered or the corporation may be dissolved, by a vote of three fourths of the capital stock represented at a general meeting of the stockholders convened for such purpose after ten days' notice shall have been given in the manner as set forth in the first paragraph of this article.

Thus done and passed at my office at New Orleans, Louisiana, aforesaid, the day, month and year first above written, in the presence of Hiddleston Kenner and D. Wright Wilcox, competent witnesses of lawful age, domiciled in this City, who hereunto sign their names with the parties and me, said notary, after the reading of these presents.

Signed H. W. SLOAN.
Signed A. FRANKLIN PUGH.
Signed N. P. SLOAN,
p.p. H. W. Sloan.

Witnesses
H. KENNER,
D. W. WILCOX.
Signed ERNEST T. FLORANCE,
Not. Pub.

Recorded in Mortgage Office, Parish of Orleans, in Book 842, February 14th, 1906.

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange

P. O. Boîte 113, Nouvelle Orléans, Lne.

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilets de la rue du Canal, 2me District.

1 déc—dim mar jeu—

C. LAZARD & CO., L'td.

LES ANCIENS ET POPULAIRES MARCHANDS DE

VETEMENTS CONFECTIONNES,

d'Articles de toilette et de Chapeaux

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures et fermé le dimanche.

604 et 606 RUE DU CANAL.

1er nov—Dim Mar Jeu Sam

INCORPOREE EN 1855.

Pertes payées au comptant, sans escompte, aussitôt ajustées.

SUCCURSALE DE LA

COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN MUTUAL

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouveau No 322, vieux No 68 rue Royal.

Capital...$ 500,00 00
Actif.. 1,143,034 41
Surplus net... 310,910 02

CHARLES JANVIER, Président. R. E. CRAIG, Vice-Président.
FERGUS G. LEE, Secrétaire.
CHAS D. FOUCHER, Gérant.

Pertes payées depuis l'organisation........................ $4,613,509 81

8 jan —1an

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe.

Plus de $71,000,000 de pertes payées dans les Etats-Unis.

Pertes par l'incendie de Chicago en 1871..................... $3,239,091 | Pertes par l'incendie de Boston en 1872.............. $1,429,724

Bureaux dans la bâtisse de la Compagnie, coin des rues Carondelet et Commune.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.

GUSTAF R. WESTFELDT, L. C. FALLON, LUCAS E. MOORE, C. M. SORIA
CLARENCE F. LOW, Secrétaire-Résident. J. G. PEPPER, Assistant-Secrétaire.
THOS. H. ANDERSON, Député-Assistant-Secrétaire.

9avril—1an—JeuDimMar

F. A. BRUNET,

IMPORTATEUR DIRECT.

HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLIER,

313...................RUE ROYALE...................313

ALLIANCES ET BAGUES DE MARIAGE EN TOUT GENRE.

La Seule Grande et Unique Maison Française à la Nlle Orléans

Venez visiter et vous rendre compte par vous même du bas prix de mes marchandises dont je défie toute concurrence.

Les ordres de la compagne sont sollicités.

Alliances et tous autres genres de Bagues de Mariage.

Médailles de tous dessins en argent et en or

—CHEZ—

WM. FRANTZ & CO.,

JOAILLIERS.

SUCCESSEURS DE FRANTZ BROS & CO.

142 RUE CARONDELET.